



Le Maire de la VILLE de WASQUEHAL,

Vu le Code Pénal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la route;

Vu nos divers arrêtés portant réglementation de la circulation et du stationnement ;

Vu l'arrêté du 01/10/1963 instituant le stationnement unilatéral à périodicité semi-mensuelle sur l'ensemble du territoire de la commune ;

Considérant qu'il y a lieu de regrouper toutes dispositions relatives au stationnement et à la circulation sur un seul et même arrêté (**modification Article 2**),

ARRÊTE

ARTICLE 1

Tous nos arrêtés relatifs au stationnement et à la circulation des véhicules de toute nature rue Eugène Guillaume, à Wasquehal, sont abrogés et remplacés par celui-ci.

ARTICLE 2

En dérogation aux dispositions de l'arrêté du 1/10/1963, le stationnement s'effectue tous les jours du mois : sur zones délimitées, unilatéralement côté pair.

Une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite sera matérialisée face au numéro 18.

Une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite sera matérialisée face au numéro 2.

ARTICLE 3

La circulation des véhicules de toute nature est mise en sens unique dans le sens rue de Tourcoing vers la rue Carpeaux.

ARTICLE 4

La rue Eugène Guillaume est classée zone de rencontre.

ARTICLE 5

La signalisation indiquant ces prescriptions sera posée par le service Signalisation de Métropole Européenne de Lille (M.E.L.). Les infractions seront sanctionnées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6

Monsieur le Directeur Général des services de la Mairie de Wasquehal, Monsieur le chef de la police municipale et Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera transmis pour information à :

- Monsieur le Président de la M.E.L
- Monsieur le Directeur de la Société ILEVIA
- Monsieur le Directeur de la Société ESTERRA
- SDIS 59 GROUPEMENT 3
- Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix

Wasquehal, le 8 Juillet 2019

Pour Stéphanie DUCRET

Maire de Wasquehal

Ghislain PLANCKE

1^{er} Adjoint

En charge de la voirie, de la communication, des NTIC,
de la vie des quartiers et de la démocratie active

Conseiller Métropolitain